

Des plantes envahissantes rôdent... Ne les laissez pas s'introduire chez vous!

Avec l'arrivée du printemps, il est important de savoir que certaines plantes envahissantes sont dans notre région. La présence de ces plantes doit absolument être signalée à la municipalité. Certaines d'entre elles se retrouvent dans nos plates-bandes. Ces plantes sont loin d'être aussi inoffensives qu'elles peuvent en avoir l'air au premier abord.

Voici quelques plantes envahissantes



L'Impatiente de l'Himalaya :

Hauteur : 1 à 2 mètres parfois jusqu'à 5 mètres. Fleurs à l'apparence d'orchidées de couleur roses, blanches, rouges ou pourpre avec une tige rougeâtre.

Elle s'établit sur les berges et dans les milieux humides où elle forme des colonies denses qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur la flore indigène et les habitats pour la faune.



La Renouée Japonaise :

Hauteur : 75 à 300 cm, floraison estivale en grappes de petites fleurs blanches.

Inscrite sur la liste des 100 pires espèces envahissantes de la planète.



Le Roseau commun :

hauteur : 150 à 250 cm, parfois jusqu'à 6 m. Inflorescences en forme de plumes de 20 à 30 cm de longueur, d'abord pourprées, devenant rousses et presque brunâtre à maturité; floraison d'août à septembre, persistant tout l'hiver.

On la retrouve en milieux humides, bordures des fossés, des routes et des champs.



La Salicaire pourpre :

Hauteur : 60 à 120 cm. Fleuraison de juin à septembre sur de longs épis terminaux de petites fleurs pourpres ou roses à 6 pétales.

Au Québec, elle demeure la plante exotique la plus fréquente des milieux humides. Elle tend à y remplacer la quenouille, nuisant à la faune environnante, telle que les oiseaux de marais, la sauvagine et le grand brochet.



La Berce du Caucase :

Plante envahissante qui peut être dangereuse pour la santé humaine. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. Elle est très envahissante et colonise rapidement divers milieux.

Mesures à prendre en cas de brûlures, communiquez avec Info-Santé au 8.1.1

Si vous êtes témoin de sa présence sur notre territoire, veuillez communiquer avec la municipalité au 418.789.3119.